

## **Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 février 2022**

Présents : Guillaume Arnaud, Didier Brun, Benjamin Ciemniowski, Marie-Christine Iglesias, Norbert Julier, Jean-Michel Maria, Brigitte Maupomé, Rosa Soulé Artozoul.

Absent : Morgan Lалуque.

### Réhabilitation de la mairie / médiathèque

Une réunion avec une partie des élus du conseil municipal, les services de l'ADAC et du SDE s'est tenue dans les locaux de la mairie. Une discussion s'est engagée par rapport au mode de chauffage à envisager lors de la réhabilitation de la mairie / médiathèque.

Une étude de faisabilité du projet global de réhabilitation a été réalisée par l'ADAC 65. Le montant prévisionnel des travaux nécessaires s'élève à 687 000 € Le conseil municipal souhaite que ce montant soit ramené à la somme de 450 000€ Il décide d'approuver le dossier de faisabilité préconisé par l'ADAC et d'engager les budgets nécessaires à la bonne réalisation de l'opération. Pour ce faire, il est décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à demander des aides auprès des organismes financeurs, à lancer la consultation des prestataires d'études et à signer tout document relatif à l'opération.

### Parking Le Garet

Des devis des entreprises suivantes ont été reçus en mairie :

S.L.T.S. : travaux de terrassement :	11 800,00 € HT
Entreprise DASTUGUE :	6 152, 50 € HT
PIC et BOIS :	5 263,40 € HT
Total :	23 215,90 € HT

Des subventions qui pourraient s'élever entre 50 et 70% pour la totalité du projet ont été demandées auprès du FAR et de la DETR.

En ce qui concerne l'aménagement du parking dont le volet "paysager", un devis de la société ATTM est attendu.

### Travaux Place de l'Ecole

Il s'agit de la création de places de parking et de la construction de murets. Les subventions accordées s'élèvent à :

- FAR : 6 563 €
- DETR : 4 900 €

Le total obtenu est de 11 463 € sur un montant de travaux de 16 376 € HT. La commune aura donc à supporter le solde de 4 913 € HT.

L'entreprise Pic et Bois a été retenue pour ce projet, soit la construction de murets avec bancs intégrés, le déplacement et le remontage de la fontaine. L'entreprise Condoure procèdera au branchement de la fontaine (2 914,92 € TTC).

### Cheminement piétonnier

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet d'un chemin piéton qui relierait le Moulin de la Mousquère à l'entrée de Sailhan. L'Emprise foncière s'étend sur trois parcelles. Ce projet est estimé à environ 90 000 € et pourrait être "porté" par le Conseil Général, la commune de Sailhan ne disposant pas des ressources suffisantes. Cette passerelle serait équipée côté Est d'un accès handicapé. La construction pourrait être finalisée grâce aux devis divers des sociétés ATTM, Pic et Bois et ONF. Des bandes réfléchissantes pourraient constituer l'éclairage nécessaire par énergie solaire.

### Cimetière

Les régularisations d'achat de concessions sont en cours. Un plan numéroté sera installé à l'entrée du cimetière. Celui-ci portera les indications nominatives des concessions et une synthèse du règlement du cimetière.

Le "terrain commun" sera identifié par une pièce de granit. Monsieur le maire propose de prendre une délibération afin de réserver l'usage du cimetière aux habitations principales. Après réflexion, les membres de l'assemblée votent à l'unanimité cette proposition.

### Travaux : réseau d'eau potable

L'entreprise Condoure a effectué les branchements (avec pose de vannes) rue Principale et Chemin du Pi. Un tampon (regard) a été relevé Place de l'Ecole à l'angle du chemin du Pi. Il reste des travaux de branchement à exécuter en face du Lavoir et un tampon doit être relevé devant l'habitation de M. Maria. Plusieurs compteurs de particuliers sont à déplacer à l'extérieur.

Une rigole est à déboucher chemin du Bois (direction Caneilles). Monsieur le maire en fera la demande à l'entreprise Condoure.

Le périmètre de la source doit être nettoyé. Pour cela, deux équipes de travail (agents du SIVOM et de la commune de St Lary Soulan) seront sollicitées. Entre la source et le réservoir (château d'eau) il y a déperdition d'eau. Monsieur le maire demandera à M. Condoure quels travaux seraient à envisager afin de remédier à ce phénomène.

### Réserve incendie

Afin de connaître avec exactitude la capacité de réserve d'eau du village, le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) sera contacté dans les meilleurs délais pour une expertise.

### SIVOM

Lors de la réunion du SIVOM, le 21/02/2022, les charges payées par les communes ont été évoquées. Afin de rééquilibrer ces charges par rapport aux prévisions, des régularisations sont donc nécessaires. La commune de Sailhan doit un reliquat de 490,03 €. Le SIVOM a pris en charge le remplacement d'un appareil de musculation à la base d'Agos et l'achat de petit matériel nécessaire à la manifestation du Grand Raid.

A la demande de la Préfecture, les statuts du SIVOM doivent être revus pour être en accord avec la législation. Une réunion du SIVOM est prévue en ce sens le 3 mars 2022.

#### Déneigement : bilan

Il n'y a pas eu de dégâts importants liés à la neige. La facture pour la période de déneigement de novembre et décembre s'élève à 3 842,40 € ttc.

#### Groupement pastoral

Le Président du groupement pastoral, M. Dubouilh, a donné sa démission de la présidence mais reste membre du groupement. Un bilan moral et financier a été présenté. Les bergers ont été recrutés pour la saison estivale et les cabanes ont été commandées. Une réunion devra se tenir pour élire un nouveau bureau et modifier les statuts afin que les jeunes puissent faire partie du groupement.

#### Transhumance

Cette année deux journées de transhumance sont prévues : à Sailhan le dernier samedi du mois de mai et à Soulan le premier samedi du mois de juin. A Sailhan, les festivités commenceront par un repas la veille au soir. La montée des troupeaux s'effectuera le lendemain. Un comité d'organisation sur place est à prévoir. Les deux communes, l'Office du Tourisme de St Lary Soulan et le comité des fêtes de Sailhan seront sollicités.

#### Villages fleuris

Un représentant départemental des villages fleuris a contacté notre commune. Sailhan a été sélectionné pour faire partie des communes susceptibles de recevoir le label "Première Fleur", sous le parrainage de St Lary Soulan. Il s'agit d'une reconnaissance pour un ensemble de trois valeurs : urbanisation du village, richesse en biodiversité et qualité du fleurissement. Un comité de pilotage rassemblerait les membres du conseil municipal et des habitants de la commune ; l'ONF ; Natura 2000, la société ATTM et les supports informatique (M. B. Boubin) et visuel (photographe, vidéo, drone etc...). C'est le département des Hautes Pyrénées qui présenterait la commune à ce concours.

#### Travaux 2022

Les prévisions sont les suivantes : l'aménagement de la Place de l'Ecole pourrait s'effectuer en avril / mai ; la création du parking du Garet en septembre / octobre. L'aménagement du quartier du Chutole avec voie piétonne et rond point par marquage au sol du carrefour central sont prévus également au cours de cette année.

#### *Appartements en location*

A la Résidence du Presbytère, une baignoire sera changée dans l'appartement n°3. Des moustiquaires seront installées aux fenêtres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.